



**PSA remet en cause les 35h
en se servant de la loi Travail à
travers un accord local !**

Poissy, le 15 mai 2018

Sur son site de Vesoul (2 000 salariés), la direction vient de proposer aux organisations syndicales à travers un accord local de remettre en cause les 35 h en augmentant le temps de travail effectif de 7,8 % le passant de 7h à 7h33 par jour soit de 35h à 35h45 par semaine.

Cette augmentation du temps de travail serait accompagnée d'une augmentation de 2,8 % des salaires.

La direction annonce dans le même temps une réduction automatique des effectifs avec un objectif de 150 emplois en CDI à supprimer par an jusqu'en 2020.

Fidèle à sa politique, PSA ne perd pas de temps pour appliquer les récentes nouvelles lois qui remettent en cause les droits collectifs des salariés comme la loi travail (loi Macron).

En effet, la loi Macron permet à travers un accord local d'établissement de remettre en cause le temps de travail.

Pour la CGT, cette première attaque sur le site de Vesoul annonce une série d'attaques sur l'ensemble des usines du groupe.

Cette remise en cause des 35h par un des plus grands groupes industriels est un message donné à l'ensemble des salariés de toutes les entreprises du pays.

La CGT alerte tous les salariés du groupe devant cette attaque sans précédent.

Seule une mobilisation de tous les salariés pourra faire reculer la direction.

Ce dont ont besoin les salariés c'est au contraire de diminuer le temps de travail et d'imposer un plan d'embauche massif en CDI.

Jean-Pierre MERCIER
Délégué Syndical Central
Tel : 0660564403
Twitter : @JPierre_Mercier